

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2018. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, redevances d'assainissement, subvention liée à l'entretien de la lagune, aides aux contrôles d'assainissement non collectifs...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service d'assainissement.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 67 183,51 €, les dépenses de fonctionnement 2018 à 20 621,65 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (46 561,86€) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 603,53	Excédent reporté	36 727,19
Dépenses de personnel	1 888,31	Redevances d'assainissement	19 796,62
Reversement redevance agence de l'eau	2 353,00	Redevance agence de l'eau	2 353,00
Dépenses financières	4 293,44	Subventions d'exploitation	2 598,00
Ecritures d'ordre entre sections	10 483,37	Recettes de gestion courante	2 459,94
		Ecritures d'ordre entre sections	3 248,76
Total	20 621,65	Total	67 183,51

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et l'acquisition de matériel spécifique. Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement du résultat reporté, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et de subventions liées aux frais d'études et en provenance du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	5 574,02	Solde d'investissement reporté	51 797,63
Frais d'études	5 191,50	FCTVA	868,06
Ecritures d'ordre entre sections	3 248,76	Subventions	3 652,50
		Ecritures d'ordre entre sections	10 483,37
Total	14 014,28	Total	66 801,56

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2018 : il reste des dépenses engagées à mandater. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 82,00 € en dépenses.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 14 096,28 €. L'écart entre le montant des dépenses (réalisées et restant à réaliser) et celui des recettes constitue l'excédent qui sera reporté en 2019 (52 705,28 €).



Le Maire,

MEILHAC Sébastien